



Charte de participation 2024

1. La Quinzaine de l'image se déroulera sur 5 semaines du 29 juin au 3 août à Maubourguet et Madiran, uniquement en extérieur, et à Aire sur Adour du 30 août au 28 septembre. Seule cette dernière est susceptible d'accueillir des expositions gardées en intérieur.
2. Les tirages forex restent à la disposition de l'association jusqu'à la clôture de la Quinzaine de l'Image à Aire sur Adour, le 28 septembre 2023. Toutefois, dans la mesure où l'espace disponible pour exposer à Aire est plus limité, l'association décidera des séries qui seront exposées sur les 2 lieux. Les séries qui ne seront pas exposées à Aire peuvent être récupérées à partir du 5 août à Maubourguet ou à Madiran lors du décrochage.
3. Chaque photographe individuel ou collectif peut proposer jusqu'à 10 photos.
4. Le thème en 2024 est « Paix » mais ce n'est pas imposé ; des séries hors thèmes sont recevables.
5. Pour pouvoir participer à la Quinzaine, le photographe doit envoyer à Peleyre son dossier complet avec :
 - 5.1. Le formulaire d'inscription rempli, uniquement sur notre site www.peleyre.fr/inscriptions24.
 - 5.2. Les photographies de la série en basse définition et au format JPEG (poids maxi 2 Mb chacune) envoyées à quinzaine24@peleyre.fr. Si la série n'est pas encore complètement terminée, vous le signalez et vous envoyez au moins 5 photographies.
 - 5.3. Deux textes, dont :
 - Un texte de moins de 50 mots pour la plaquette de présentation de la Quinzaine.
 - Un texte (200 mots maximum) présentant le travail exposé, qui sera affiché à côté de vos photos. Vous pouvez ajouter l'adresse de votre site web si vous voulez y faire référence, ou un QR code.
6. La date limite pour la réception d'inscriptions est le 15 mars 2024. Toutes inscriptions reçues après cette date ne seront pas prises en compte.
7. Les formats acceptés pour les photos sur forex sont 100 cm x 70 cm (paysage ou portrait) ou 100 cm x 100 cm. Si vos photos ne correspondent pas à ces formats, il vous faut prévoir une bordure.



8. Photos exposées à l'intérieur (uniquement Aire sur Adour) : maximum 10 photos, formats libres avec un format maximum du cadre de 50 x 50 cm. Les photos doivent être prêtes à accrocher.
9. L'association examinera les dossiers et validera la participation aux expositions. Les dossiers sont examinés par un jury souverain d'au moins 5 membres du conseil d'administration de Peleyre. Avant cela ils sont anonymés par un membre de l'association qui ne participe pas au jury.
10. Avant le 15 avril le photographe sera informé si sa série est retenue ou pour les 2 périodes de la Quinzaine de l'Image ou que pour Maubourguet ou Madiran.
11. Les photographes retenues devront envoyer la série complète au format demandé avant le 1er mai. Faute de quoi ils seraient déclassés.
12. Les dimensions des fichiers doivent être exactes ; attention aux détails et signatures qui se trouvent en bordure d'image, ils pourraient être rognés lors du tirage.
13. Les fichiers demandés sont au format JPEG ou PDF, profil colorimétrique CMJN (Fogra 39) résolution 150 DPI. Si vous n'êtes pas en mesure de convertir vos fichiers en CMJN, nous pouvons accepter les fichiers JPEG en sRGB. L'association réalisera la conversion, mais n'accepte pas la responsabilité pour toute variation de couleur.
14. Pour l'accrochage, les forex sont perforés à 2 cm du bord, dans les angles. Si vous ne voulez pas que les trous soient sur l'image, vous devez prévoir une marge en conséquence.

Tirages sur Forex 70x100cm		Tirages sur Forex 100x100cm	
Adhérents Peleyre	Non adhérents	Adhérents Peleyre	Non adhérents
€13	15 €	€18	20-€

15. L'association fournira un devis selon les prix ci-dessous, et organisera l'impression une fois le paiement des tirages reçu. Les tirages restent la propriété du photographe. L'association subventionne les tirages et nous les proposons aux prix ci-dessus.

Ce prix inclut une contribution de 2 € par tirage au fonds de solidarité. Les tirages volés ou endommagés pendant la Quinzaine seront remplacés. Si, à la fin des expositions à Aire sur l'Adour, il reste des tirages abimés, le photographe peut choisir au lieu de cela le remboursement de ses frais.



16. L'association reste décisionnaire des lieux et des modalités d'accrochage des tirages sur les lieux de l'exposition, tout en s'efforçant de respecter l'ordre dans la série s'il a été fourni.
17. Les tirages exposés en extérieur peuvent être dégradés par les intempéries, la chaleur, au cours des différentes manipulations (même si l'accrochage est soigné) ou par malveillance. Si les dégradations sont mineures : petites rayures, marques légères, au maximum coin abîmé ou cassé jusqu'au trou de perçage et qu'elles ne compromettent pas une nouvelle exposition en extérieur, elles seront restituées en l'état.
18. Les tirages restent la propriété du photographe. L'association ne procédera au nettoyage des forex (poussière, crottes d'oiseaux ...) qu'en l'absence du photographe pour le transfert des hautes Pyrénées à Aire-sur-l'Adour. Les photos sont récupérées par les auteurs ou des proches au moment de leur dernier décrochage.
19. Les photos décrochées par Peleyre seront disponibles après le décrochage sur rendez-vous à Maubourguet, pendant 10 mois ou 1 mois à Aire-sur-l'Adour à la médiathèque
20. En participant à la Quinzaine de l'Image le photographe accepte qu'une ou plusieurs de ses photos puissent être utilisées dans les supports de la Quinzaine de l'Image : livret de présentation, page facebook de l'association, affiches, teaser, diaporama, compte rendu de la manifestation sur le site de Peleyre, ou adressé aux bailleurs de fond.

Nous avons besoin de vous !

La réalisation de la Quinzaine dépend d'une petite équipe de bénévoles. En conséquence, vous êtes fortement encouragé.e à participer à l'accrochage de au moins votre série à Maubourguet et Madiran, (25 - 28 juin) et à Aire sur l'Adour (27 - 29 août). Nous avons besoin de votre participation aussi pour le décrochage (3 août et 28 septembre). Merci d'indiquer vos disponibilités sur le formulaire d'inscription.